

Paiement du 2^e acompte Maron Godfrey

Le Conseil municipal

Vu la situation financière de la Commune et l'inscription au Budget additionnel 1954 de la somme de 400000⁰⁰ affectée à ce sujet
Autorise M. le Maire à mandater la dite somme à M. Godfrey
René pour le 2^e acompte de la vente qui devait être versé le
10 Avril 1955.

Le Conseil municipal

L'engagement a été procédé dès le dernier trimestre 1954
aux distributions de lait et sucre prévues par le décret du
10 Novembre 1954.